

Conseil communal du 4 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point 1. Approbation du PV

Point 2. Comptes communaux 2018 – bilan et compte de résultats – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a adopté ce mardi 04 juin les comptes de l'exercice 2018.

Avec un **résultat budgétaire de 4.505.000€**, il avoisine celui de 2017 (4.600.000€). La Bourgmestre et le Collège communal tiennent à souligner la situation stable et ce :

- sans augmentation de la fiscalité liée à l'impôt des personnes physiques (maintien à 8%) et au précompte immobilier (add. 2600) ;
- avec une augmentation des charges du personnel liée essentiellement à l'indexation des salaires et à l'augmentation des charges patronales (+0.51% en 2018) ;
- avec une augmentation des interventions en faveur de la zone de police (+2%), de la zone de secours (+17%) et du CPAS (+1.92%).

Le résultat comptable, de 6,6 millions d'euros, se stabilise également par rapport à l'exercice 2017, ce qui sera également favorable pour le compte 2019.

Autre bonne nouvelle, une provision de 70.000€ dédiée au personnel est venue alimenter le fonds de réserve ordinaire portant celui-ci à 8.245.000€. Ce montant devrait permettre, à l'avenir, de faire face à d'éventuelles charges imposées par d'autres niveaux de pouvoirs aux communes.

Enfin, le résultat à l'exercice propre reflète l'exactitude réservée à la conception du budget et à sa réalisation. Ainsi :

- les recettes atteignent une réalisation de 95% des prévisions, soit 31,8 millions d'euros ;

- les dépenses atteignent une réalisation de 97% des prévisions, soit 32,5 millions d'euros.

Cela en maintenant une **attention particulière en faveur du personnel** (engagements, bénéfice lié aux évolutions de carrières, formations continuées, maintien de la prime de fin d'année).

La Ville est également attentive à la **maîtrise de ses dépenses de fonctionnement**. Les dépenses courantes (téléphonie, informatique, éclairage public, carburant...) ont été diminuées en 2018 tout en poursuivant l'entretien des voiries de l'entité, des Maisons de village, de la piscine communale, des bibliothèques et en maintenant les grandes festivités (Août en éclat, Foire agricole, podium de la Pentecôte, Marché de Noël et les Féeries, etc.).

Le Collège se réjouit, enfin, du **maintien des réserves constituées au fil des années** et qui s'élèvent, à l'issue de ce compte, à :

- 8.245.000 d'euros pour les réserves ordinaires, soit des réserves qui permettraient de couvrir 25% des dépenses ordinaires de la Ville ;
- 5.154.000 d'euros de réserves extraordinaires, pour financer de nouveaux projets.

Pour rappel, les principaux investissements réalisés en 2018 sont les suivants :

- **Voiries** : 1.966.000€ (dont notamment 850.000€ pour la rue des Déportées ; 305.000€ pour la rue Reine de Hongrie ; 110.000€ pour la rue Chanoine Scarmure)
- **Bâtiments communaux** : 104.000€ (notamment pour le placement de chaudières au Parc Pater et à la Ville)
- **Écoles** : 257.000€ (dont 70.000€ pour la restauration des façades de l'Académie, l'école de Thieusies et de Neufvilles)
- **Patrimoine et monuments** : 200.000€ pour le Parvis de la Collégiale
- **Mobilité et sécurisation** : 35.000€ pour du mobilier urbain dont des figures aux abords des écoles



- **Environnement** : 150.000€ pour l'achat de véhicules électriques (tricycles pour les éco-cantonniers, compacteur...)
- **Sports** : 1.405.000€ (dont 1.235.000€ pour la salle de sports à l'E.E.P.S.IS. accessible aux élèves de l'école et clubs extérieurs)

Point 3. Situation de caisse – 4^e trimestre 2018 – Communication

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a pris connaissance ce mardi 04 juin de la vérification de caisse du 4^{ème} trimestre 2018.

Il s'agit ici d'une formalité administrative, qui permet de contrôler que tout est en ordre au niveau de la trésorerie de la Ville. Cette situation se reflète à la clôture du compte 2018 et fait partie d'une pièce justificative indispensable.

Point 4. Fiscalité communale – Règlement sur le stationnement des véhicules à moteur – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin le nouveau règlement sur le stationnement des véhicules à moteur. Celui-ci fait suite aux résultats de l'enquête publique menée récemment auprès des commerçants et clients du centre-ville, comme le Collège s'y était engagé.

Bonne nouvelle pour les usagers du centre-ville puisqu'il sera désormais possible de bénéficier d'une heure gratuite par demi-journée et non plus par jour.

En résumé, avec une heure gratuite le matin et une heure gratuite l'après-midi ajoutées à l'heure gratuite de 12h00 à 13h00, il sera désormais possible d'avoir jusqu'à 3 heures de stationnement gratuit en centre-ville. Rien ne change dans les tarifs payants au-delà de l'heure gratuite :

- 0,60€ par 1/2h la 1^{ère} heure qui suit
- 2€ par 1/2h au-delà (ce tarif dissuasif vise à encourager une rotation entre les véhicules et ainsi garantir des places disponibles pour tous !)

Le nouveau règlement qui sera d'application dès le 15 juillet, sera aussi plus juste et plus efficace. En effet, au cours de l'enquête, tant les commerçants que les clients ont regretté les abus par certains automobilistes, qui remettent un ticket gratuit à plusieurs reprises et monopolisent ainsi des places de stationnement. Désormais, les horodateurs exigeront l'encodage de la plaque d'immatriculation au moment de prendre son ticket, même quand celui-ci est gratuit. Un contrôle automatique empêchera dès lors de cumuler les tickets « heure gratuite ».

Par ces mesures, le Collège démontre à nouveau sa volonté de faire le maximum pour soutenir les commerces du centre-ville et encourager les habitants de Soignies et des villes alentours à venir faire leur shopping en toute simplicité dans notre centre-ville.

Points 5 à 8. Hygea, Idea, Ideta, Imio – Approbation de l’ordre du jour des assemblées générales – Vote

Points 9 à 12. FRCE, ACTV, HSL, CHR Haute Senne – Désignation des représentants de la ville – Vote

Points 13 à 15. RCA « Agence de Développement Local – Soignies » - Rapport d’activités 2018 / Inventaire des biens / Demande de renouvellement d’agrément

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé le 04 juin plusieurs points relatifs à la RCA « Agence de Développement Local – Soignies » (ADL) : il s’agit notamment des rapports d’activités 2018, bilan et compte de résultats, ainsi qu’une mise à jour de l’inventaire des biens de l’ADL et, surtout, de la demande de renouvellement d’agrément à introduire auprès de la Région wallonne.

Mise en place en 1999 dans le cadre de l’expérience pilote lancée par la Région wallonne, l’ADL de Soignies emploie deux personnes à temps plein et poursuit 6 objectifs prioritaires :

- Intégrer le développement local avec les autres outils et organes de développement territorial (ex : Agenda 21, Cœur de Hainaut, etc.)
- Soutenir et permettre le développement des capacités d’entreprises (pôle d’activités industrielles et économiques mixtes du territoire)
- Définir et mener une politique de développement commercial
- Assurer l’attractivité du territoire en termes d’accessibilité aux pôles économiques, de valorisation des atouts spécifiques de l’entité et d’image de marque
- Favoriser le maintien et le développement d’emplois durables
- Renforcer les partenariats de développement local et assurer la communication entre les acteurs du territoire communal et les structures d’animation économique

Les comptes annuels font apparaître un total de bilan de 57.080€ avec une perte d'exercice 2018 de 18.807€ liée au recrutement d'un agent.

La demande de renouvellement d'agrément doit être introduite tous les 6 ans. L'agrément actuel étant valable jusqu'au 31.12.2019, une nouvelle demande doit être introduite pour le 30 juin 2019 auprès de l'administration wallonne.

Ce nouvel agrément met en avant trois priorités spécifiques, en phase avec la nouvelle Déclaration de Politique Communale :

1. Renforcer les mesures en faveur de l'accueil de nouveaux investisseurs et du développement harmonieux et durable des activités économiques
2. Assurer un développement commercial harmonieux au sein de la ville et des villages, ainsi que l'attractivité du centre-ville
3. Soutenir la diversification du secteur primaire en valorisant la production locale

Point 16. Plan d'investissement communal 2019-2021 – Adoption – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin le « Plan d'Investissement Communal » (PIC) 2019-2021. Grâce à un subside wallon pouvant aller jusqu'à 1,3 million d'euros, la Ville de Soignies a identifié huit voiries qu'elle souhaite rénover ces 3 prochaines années.

La Région wallonne a identifié deux priorités en matières d'investissements communaux qui pourront bénéficier de subsides wallons :

- 1) Une meilleure prise en compte des piétons et en particulier les PMR, ainsi que les cyclistes
- 2) Une meilleure intégration des bâtiments publics dans le cadre de vie des citoyens, notamment pour répondre aux exigences énergétiques et améliorer la qualité de l'accueil aux citoyens.

Le Collège communal a ainsi identifié huit projets de rénovations de voiries locales qui seront concernées par ce plan d'investissement 2019-2021.

En 2019 :

- Réfection/égouttage de la **rue du Cul de Sac** à Soignies pour une estimation de 225.289€
- Réfection/égouttage du **chemin Bobinet** à Soignies pour une estimation de 579.329€
- Réfection de la **rue de la Saisinne** à Thieusies pour une estimation de 1.443.000€

En 2020 :

- Réfection/égouttage de la **rue des Déportés** à Casteau (Phase 2A) pour une estimation de 276.125€
- Réfection/égouttage de la **rue des Déportés** à Casteau (Phase 2B) pour une estimation de 1.427.906€
- Réfection de la **Place Joseph Wauters** à Soignies et la rue **Emile Vandervelde** à Soignies pour une estimation de 1.084.140€

En 2021 :

- Réfection/égouttage de la **rue du Pontin** à Horrues pour une estimation de 450.462€

=> Au total, la Région wallonne a prévu un subside 2019-2021 de 1.379.000€, qui pourront couvrir 60% des dépenses subsidiées.

Point 17. Création d'une salle de sport à Naast – Intervention d'un auteur de projet – Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin l'intervention d'un auteur de projet pour la création d'une salle de sport à Naast. Il s'agit de la première étape en vue de réaliser ce projet important pour les sportifs de notre entité.

Le montant estimé pour cette intervention s'élève à 18.600€ TVAC, un crédit d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019. Il sera financé sur fonds propres.

Il sera demandé à l'auteur de soutenir le Collège dans toute l'élaboration du projet, depuis la description technique des travaux jusqu'aux demandes d'autorisation, en passant par la gestion et le contrôle de l'exécution des travaux.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Points 18 et 19. E.E.P.S.I.S – Fourniture d’une pose de cabine haute tension et du remplacement de la toiture de l’atelier de plomberie – Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin le lancement de deux marchés publics relatifs aux travaux de l’EEPSIS à Horrues. Il s’agit de la fourniture d’une cabine haute tension d’une part et du remplacement de la toiture de l’atelier de plomberie d’autre part.

Le montant estimé pour la pose d’une cabine haute tension s’élève à 78.440€ TVAC. Un crédit de 37.384€ étant prévu au budget extraordinaire de l’exercice 2019. Le crédit supplémentaire de 41.056€ sera donc prévu en modification budgétaire. Cette différence budgétaire s’explique par l’imposition d’ORES de remplacer complètement la cabine haute tension, alors qu’il était envisagé de restaurer la cabine existante.

Etant donné que la pose de cette cabine haute tension entre dans le cadre de la construction de la salle de sport, cette dépense est indispensable.

Le montant estimé pour le remplacement de la toiture de l’atelier de plomberie s’élève, lui, à 55.964€ et correspond au crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019. Il sera financé sur fonds propres.

Ces deux marchés seront lancés par procédure négociée sans publicité préalable.

Points 20 à 29. Fabriques d’églises – Comptes 2018 – Approbation 2018

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin les comptes 2018 des Fabriques d’église Immaculée Conception, Notre-Dame, Sainte-Radegonde, Saint-Martin à Horrues, Sacré Cœur, Sainte-Vierge, Saint-Martin à Naast, Saint-Vincent, Saint-Nicolas et Saint-Pierre.

Ces comptes sont stables et tout à fait en ordre.

Point 30. Création, suppression et modification de voiries communales – Pourtour Sud-Ouest de l'extension de la Carrière du Hainaut – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin les modifications de voiries communales en pourtour Sud-Ouest de l'extension de la Carrière du Hainaut, après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête publique.

Dans la cadre de l'extension des activités de la Carrière du Hainaut, il est prévu de supprimer des voiries à l'intérieur du périmètre industriel et de recréer des liaisons longeant le futur pourtour de l'exploitation.

Les créations concernent :

- un tronçon de voirie communale de 4m de large;
- un tronçon de 1m de large en pourtour Sud-Ouest de l'extension de la Carrière du Hainaut.

Une enquête publique a eu lieu du 14 février au 14 mars 2019. Cinq réclamations relatives à la voirie communale ont été notifiées :

- 4 réclamations approuvent l'exécution proposée (empièchement et non asphalte) ;
- 1 réclamation, initialement en désaccord avec la Carrière, a ensuite été retirée en date du 21 mai 2019 suite à un accord trouvé entre le propriétaire et la Carrière.

Point 31. Zone de Secours Hainaut Centre – Convention d'occupation à titre précaire – Approbation - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin la version définitive de la convention d'occupation à titre précaire de la caserne de Soignies.

Cette convention, qui lie la Ville de Soignies et la Zone de Secours Hainaut Centre (ZHC), prévoit concrètement :

- la mise à disposition de la caserne située rue de la Senne, 72 à Soignies ;
- une occupation du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la vente éventuelle du bien ;

- un loyer de 5.000€ par mois, soit 60.000€ par an, payé à la Ville de Soignies ;
- l'obligation pour la ZHC de réaliser les travaux de remise en état afin d'assurer la conformité ainsi que les améliorations du bâtiment pour sa bonne jouissance ;
- les frais et taxes à charge de la ZHC.

Point 32. Lecture public – Convention d'adhésion au catalogue collectif de la province de Hainaut par la mise à disposition d'un logiciel de Bibliothèque publique – Approbation - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin l'adhésion de la Ville de Soignies au projet de catalogue collectif porté par la Province de Hainaut. Ce projet prévoit la création d'un logiciel de bibliothèque publique regroupant les fonds de tous les réseaux de bibliothèques qui souhaitent s'y associer.

A travers cette adhésion, le réseau sonégien de lecture bénéficiera de ce logiciel de gestion de bibliothèque unique moyennant une participation financière de 1.815€ par an.

Les objectifs du projet sont ambitieux :

- une base de données d'environ 2 millions de notices bibliographiques ;
- une base de données commune des lecteurs de toute la province du Hainaut ;
- une mise en place d'un dispositif d'achat groupé dont toutes les bibliothèques pourront profiter ;
- la mise en valeur du patrimoine culturel de la province de Hainaut via un plan de numérisation et de mise en ligne de documents ;
- ...

Point 33. CCATM – Renouvellement de la composition – Désignation des membres et approbation du règlement d'ordre intérieur – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin le renouvellement de la composition de la « Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité » (CCATM), ainsi que le règlement d'ordre intérieur.

Le renforcement de la participation citoyenne figure parmi les priorités des élus Sonégiens. A ce titre, la CCATM joue un rôle important qui doit être soutenu.

Cette commission permet aux habitants d'être associés aux décisions de la commune en matière d'urbanisme, de mobilité et d'aménagement du territoire. Elle rend des avis sur les dossiers que lui soumettent le Conseil et le Collège communal et peut également donner des avis de sa propre initiative sur les sujets qu'elle estime pertinents.

Au terme de l'appel public lancé par la Ville de Soignies, 55 habitants se sont portés candidats. Sur ces 55 candidatures, le Conseil sera amené à désigner 12 membres effectifs et 12 membres suppléants.

Ces membres ont été choisis pour retrouver toute la diversité de la population locale, avec un équilibre à différents niveaux :

- une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire de la Commune : ainsi on retrouve 6 représentants pour le Centre-Ville et 1 représentant pour chaque village ;
- une représentation des intérêts économiques, sociaux, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ;
- une représentation de la pyramide des âges spécifique à la commune ;
- étant donné peu de femmes ont répondu à l'appel, la parité homme/femme n'a malheureusement pu être complètement respectée.

Enfin, le Conseil désignera également 4 membres représentant les groupes qui siègent au sein du Conseil communal.

Points 34 à 37. Règlement complémentaire sur le roulage – Création d'une zone résidentielle et limitation aux véhicules longs au carrefour formé par la Grand Place, la rue de la Régence et la rue du Lombard / Création d'une zone résidentielle et d'un

emplacement PMR à la rue Léon Maubert / Instauration d'une limitation de vitesse au Clos Rémy Van den Abeele – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin des modifications au règlement complémentaire sur le roulage.

Ces modifications concernent plusieurs voiries.

Tout d'abord, le carrefour formé par la Grand Place, la rue de la Régence et la rue du Lombard deviendra une zone résidentielle. Cette demande fait suite à la rénovation du Parvis, afin de permettre une véritable coexistence des différentes catégories d'usagers, où les piétons seront prioritaires et les jeux d'enfants autorisés. De plus, les véhicules de plus de 15 mètres seront interdits afin d'éviter tout risque d'endommagement des nouveaux aménagements liés à la rénovation du Parvis.

Une autre modification concerne la création d'une zone résidentielle et d'un emplacement PMR à la rue Leon Maubert, toujours avec l'objectif de favoriser une véritable coexistence des différentes catégories d'usagers, avec une priorité pour les piétons et l'autorisation de jeux d'enfants.

Enfin, une limitation de vitesse à 30km/h sera désormais instaurée au Clos Remy van den Abeel.

Point 38. Administration générale – Convention d'Istanbul – Ratification – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a ratifié ce mardi 04 juin la motion relative à l' application de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, appelée communément "Convention d'Istanbul".

On estime qu'il y a eu 33 féminicides en Belgique en 2018. Depuis début 2019, le chiffre s'élève déjà à 11 victimes. On parle de « drame passionnel » ou de « drame familial ». Mais derrière ces mots se cache une réalité bien plus brutale : aujourd'hui encore, au XXIème siècle, dans l'un des pays les plus développés au monde, la violence machiste continue de faire des victimes.

Même s'il s'agit d'une problématique qui dépasse largement les frontières de notre entité, les autorités communales sont convaincues que c'est à chaque niveau qu'on peut et doit agir. En adoptant cette motion, la Ville de Soignies souhaite s'impliquer davantage dans ce combat qu'elle juge essentiel.

Ainsi, un groupe de travail sera mis en place avec l'objectif de proposer un plan d'action communal pour la mandature.

Points 39 à 42. Renouvellement de l'adhésion au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de Rivière de la Haine et de la Senne et le soutien financier de la Ville de Soignies

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 04 juin le renouvellement de l'adhésion au programme d'actions 2020-2022 des Contrats de Rivières de la Haine et de la Senne ainsi que le soutien financier de la ville de Soignies pour les trois prochaines années.

Depuis 2011, le contrat de Rivière de la Haine coordonne les actions des partenaires dont celles de la Ville de Soignies en matière de protection, de restauration et de valorisation des ressources en eau du sous-bassin de la Haine. Puisque la quote-part annuelle est de 0,20€ par habitant, la participation financière pour la Ville de Soignies s'élève donc à 775€ /an.

Le partenariat entre la Ville de Soignies et le contrat de Rivière de la Senne est quant à lui établi depuis 2003. Avec un montant annuel de 0,30€ par habitant, la participation financière s'élève donc à 6.926€ /an pour la Ville de Soignies.

Point 43. Charte pour des achats publics responsables au sein des pouvoirs locaux - Adoption - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a adopté ce mardi 04 juin la charte pour des achats publics responsables sur les plans économique, social, éthique et environnemental.

Cette politique d'achats publics responsables est en phase avec la Déclaration de Politique Communale, qui entend à la fois soutenir les acteurs économiques locaux et lutter contre le réchauffement climatique à travers une stratégie « écosociale ».

Un plan d'actions sera adopté dans les 6 mois. Deux référents « achats publics responsables » (un politique et un administratif) seront désignés pour coordonner sa mise en œuvre.

Point 44. Communication(s)

Point 45. Réponse aux questions des Conseillers communaux

Points 59 et 60. Igretec, IPFH – Approbation de l'ordre du jour des assemblées générales – Vote